

















## Commune de Sullens







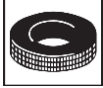
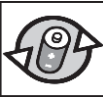
## Info/Directives - Déchets - 2022

### Déchetterie "Le Carroz"

**Horaires d'ouverture :** Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 13h30 - 17h00 - Mercredi : 13h30 - 18h30 - Samedi : 9h00 - 12h00 et 13h30 - 16h00

Où et comment ?		Logo	Type de déchets	Catégorie ?	Que faire ?	Attention !
Collecte containers communaux			<b>Ordures ménagères (incinérables)</b> Collecte hebdomadaire <b>tous les mercredis</b> , sauf jours fériés	<b>Tous les déchets non recyclables, de taille inférieure à 60 cm, qui entrent dans un sac à ordures de 17, 35, 60 ou 110 litres.</b> Utilisez uniquement des sacs taxés.	<b>Dépose des sacs dans les conteneurs agréés</b> afin de faciliter la collecte et d'éviter les déprédations par les animaux.	Tous les autres types de déchets nommés dans le tableau suivant doivent être triés et amenés à la déchetterie ou dans les commerces.
	<b>A la déchetterie selon directive</b>		<b>Papier sans le carton</b>	Journaux, imprimés, livres, papier d'emballage, illustrés, cahiers, papier de bureau, enveloppes avec ou sans fenêtres, prospectus, papiers recyclés, bottins téléphoniques, photocopies, bloc-notes, listes informatiques, etc.	Dépose du papier dans les conteneurs agréés afin de faciliter la collecte et d'éviter toute dispersion sur la voie publique.	<b>A exclure :</b> Papiers souillés, papiers cadeau enduits et emballages de fleurs, étiquettes, papiers filtre, pochettes photos, papier ménage, sachets de soupe, autocollants, sacs en papier résistants à l'eau, mouchoirs, serviettes hygiénique.
			<b>Compostables (du ménage)</b>	Déchets végétaux tels que : Épluchures, restes de repas crus ou cuits, fleurs, plantes.	Dans les conteneurs agréés en plastique de couleur brune.	<b>A exclure :</b> Sac et emballage en plastique, pot à plantes ou autres corps étrangers, le gazon, pas de déchets pierreux et de terre.
Collecte en bordure de route			<b>Encombrants</b> <b>3 ramassages annuels</b> (3 jeudis matin dès 7h30, voir dates sur site internet de la commune)	Concerne les objets durs incinérables et non recyclables de <b>taille supérieure à 60 cm.</b> <b>Exemple :</b> mobilier, matelas, skis, tapis, moquette, polystyrène, plastique dur	Dans les bennes correspondantes. <b>Pour les personnes sans moyen de transport ou à mobilité réduite, enlèvement possible par le service de voirie.</b> Taxe de Fr. 50.- par voyage, que des gros encombrants (pas de déménagement).	<b>Non pris dans les encombrants :</b> Carton, papier, appareils électriques, pneus, peintures et solvants, déchets de démolition, <b>sacs poubelles, bâches et sacs plastique</b> ainsi que les déchets de l'industrie, des commerces et de la construction.
			<b>Compostables (du jardin)</b>	Gazon, feuilles et <b>branches jusqu'à Ø 10 cm maximum.</b>	Dépose des végétaux sur la place de compostage.	<b>A exclure :</b> Tous les déchets contenant du plastique, troncs, souches, pots à plantes, déchets pierreux/terreux et inertes, tissus géotextil.

Où et comment ?	Logo	Type de déchets	Catégorie ?	Que faire ?	Attention !
A la déchetterie selon directive		<b>Carton (sans le papier)</b>	Tous les types de cartons recyclables non composite (exemple sans plastique ni aluminium), carton ondulé, barquettes pour fruits et légumes.	A déposer dans la benne compactante.	<b>Types de cartons à exclure :</b> Emballages en EPS (polystyrène, sagex), bourrage plastique d'emballage, cartons de lessive, sacs de ciment et de nourriture pour animaux, briques de lait ou de jus de fruits (à jeter avec les ordures incinérables).
		<b>Verre</b>	Uniquement les bouteilles et bocaux vides.	A déposer dans la benne compartimentée par couleur.	<b>A exclure :</b> Bouchons liège, fermetures métalliques, céramique, porcelaine, verre à boire, à vitres, à bougies, plats "pyrex", <b>flacons de parfum, déo ou médicament.</b>
		<b>Bois</b>	Tout meuble en bois non rembourré (armoires, tables, chaises en bois, caisses , etc.).	Dans la benne correspondante.	<b>A exclure :</b> Tout ce qui n'est pas en bois <b>Exemple :</b> miroirs, plastique, ferrements, sommiers en métal, etc.
		<b>Fer blanc et Alu</b>	Aluminium du ménage, boîtes de conserve ainsi que tout objet mentionné du logo officiel.	Dans le conteneur officiel.	<b>A exclure :</b> Les éléments composites (alu-plastique, alu-carton). <b>A ne pas jeter avec les déchets incinérables.</b>
		<b>Ferraille</b>	Visserie, vélos ou tout objet constitué prioritairement de fer.	Dans la benne correspondante.	Les jantes en acier sont acceptées sans les pneus. <b>A ne pas jeter avec les déchets incinérables.</b>
		<b>Huiles</b>	Végétale (de cuisine). Minérale (machines et moteurs).	Dans les bennes correspondantes.	<b>Ne doivent pas être déversées dans les évier ou les WC.</b> <b>Ne pas les mélanger.</b>
		<b>Capsules Café</b>	Uniquement les capsules en aluminium sans leur emballage.	Dans le conteneur prévu à cet effet.	<b>Uniquement les capsules en aluminium. Ne pas jeter avec les déchets incinérables.</b>
		<b>Collecte d'habits</b>	Vêtements, textiles et chaussures.	Dans le conteneur officiel.	Les vêtements et les chaussures doivent être déposés propres et en bon état dans un sac plastique fermé.
		<b>Polystyrène blanc expansé PSE - Sagex</b>	Polystyrène expansé blanc propre, protection pour meubles et appareils de + de 60cm	Dans la benne des encombrants.	<b>Chips de bourrage, barquettes de fruits/viande, tout autre plastique, polystyrène (Sagex) sont à éliminés via les ordures ménagères (sac taxé).</b>

Où et comment ?	Logo	Type de déchets	Catégorie ?	Que faire ?	Attention !
Commerces ou centre agréé ou à la déchetterie selon directive		<b>Bouteilles de boissons en PET</b>	Seules les bouteilles de boissons en PET et ayant contenu de l'eau ou de la limonade sont recyclées.	Les flacons en PET ayant contenu de l'huile, du vinaigre ainsi que tous les flacons en plastiques (produits cosmétiques, douche et shampoing, produits d'entretien etc.) sont à retourner dans les centres d'achat ou à éliminer via un sac taxé.	<b>Benne pour le PET à disposition à la déchetterie.</b>
		<b>Bouteilles de lait en PEHD, flacons plastiques</b>	En plastique PEHD de couleur blanche (produits laitiers); flacons plastiques (produits douches, lessives etc...)	<b>Pas repris à la déchetterie. A retourner dans les points de vente.</b>	<b>Ne doivent pas être éliminés dans le PET.</b>
		<b>Déchets inertes</b> Centre de récupération	Céramique, briques, porcelaine, gravats, tous flacons en verre de médicaments, déo, parfum, bougie.	<b>Les grandes quantités (gravat, briques...) doivent être acheminées, contre paiement, dans une décharge contrôlée.</b>	De petites quantités, <b>max. 150 litres par mois</b> , sont acceptées à la déchetterie.
		<b>Appareils électriques et électroniques (OREA)</b>	Uniquement les petits appareils électrique de ménage, outillages pour le bricolage et le jardinage, appareils bureautiques, informatiques et de télécommunication, électronique de loisirs ainsi que jeux ou jouets.	<b>Obligation de reprise gratuite par les points de vente</b> , comprenant tout l'assortiment d'appareils électriques et électroniques vendus à ce jour. La taxe anticipée de recyclage (TAR) couvre les frais de récupération.	Tous les gros appareils ménagers et de jardin type <b>réfrigérateur, congélateur, cuisinière, four, hotte de ventilation, lave vaisselle, machine à laver le linge, tondeuse ainsi que les téléviseurs sont à rendre dans les points de vente. PAS DE REPRISE A LA DECHETTERIE</b>
		<b>Toner et cartouches d'encre</b>	Recharges pour photocopieurs, fax et imprimantes.	<b>A retourner dans les points de vente.</b>	La réutilisation des cartouches permet de réaliser une économie des ressources énergétiques. <b>Ne pas jeter avec les déchets incinérables</b>
		<b>Déchets ménagers spéciaux DMS</b>	Peintures et solvants, produits chimiques et médicaments périmés, néons et ampoules économiques, résidus de pesticides, de mercure, etc.	<b>A retourner en priorité dans les points de vente.</b> Exceptionnellement à la déchetterie.	<b>Les déchets ménagers spéciaux ne doivent pas être éliminés avec les ordures ménagères, ni déversés dans les éviers ou les WC.</b>
		<b>Pneus</b>	Pneus de véhicules de tourisme, sans les jantes.	<b>Récupération par le fournisseur de nouveaux pneus.</b>	<b>Exceptionnellement à la déchetterie</b> taxe Fr. 10.-/pce, non déjanté Fr. 15.- <b>Sont exclus</b> : pneus de camions, véhicules utilitaires et agricoles.
		<b>Piles électriques et accumulateurs divers</b>	Tous les types (alcaline, nickel, etc), les accumulateurs pour téléphones portables, baladeurs, appareils photos, caméscopes, etc.	<b>A retourner dans les points de vente. A ne pas jeter avec les déchets incinérables.</b>	<b>Très polluant</b> C'est pour quoi toutes les piles sont à récupérer (même celle dites "vertes"). Avant de recycler les appareils et jouets, veillez à leur enlever les piles et accumulateurs.
<b>Déchets carnés (animaux morts) au centre d'équarrissage de Valorsa à Penthaz</b>					